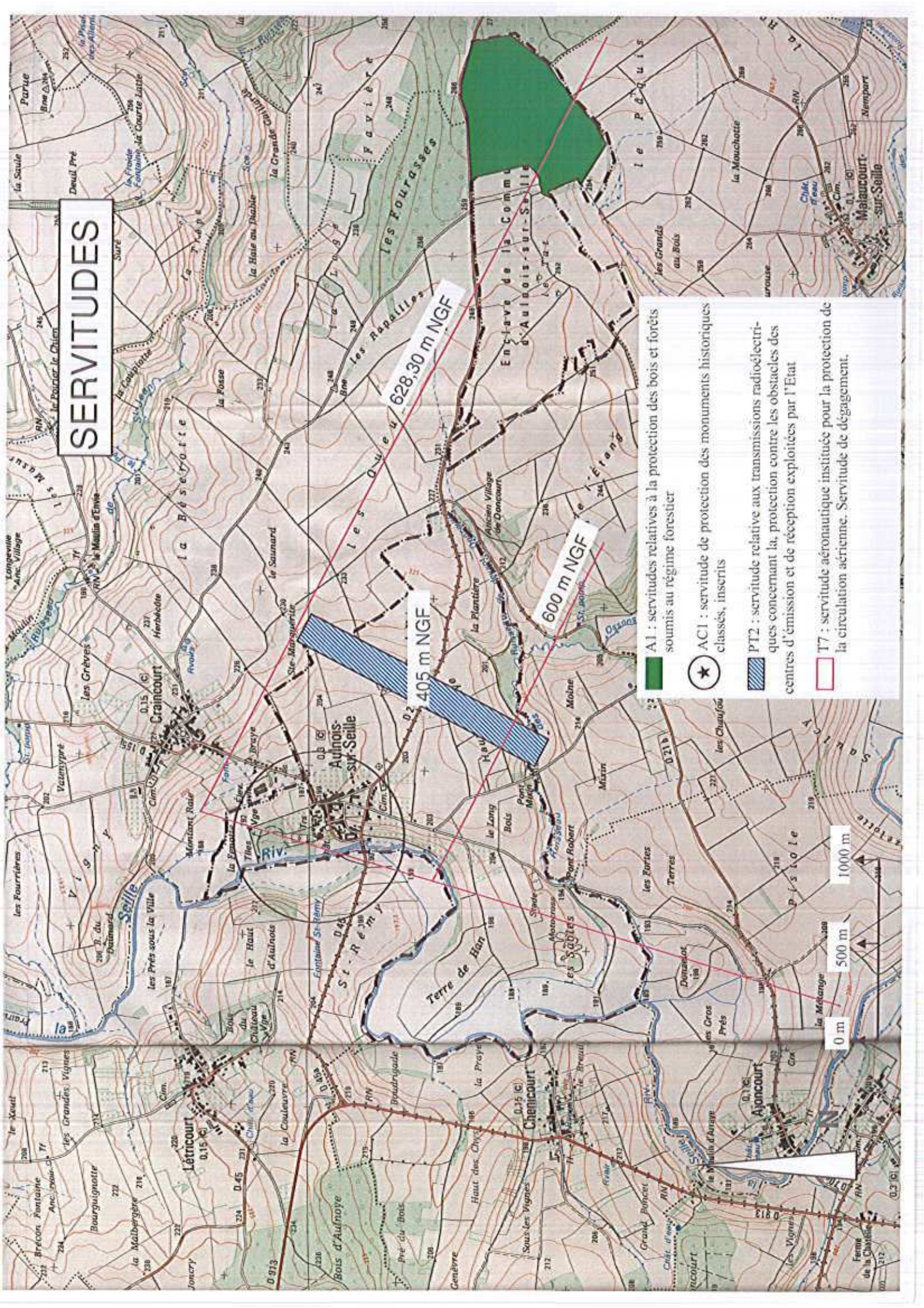


SERVITUDES



-  A1 : servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
-  ACI : servitude de protection des monuments historiques classés, inscrits
-  PT2 : servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la, protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploitées par l'Etat
-  T7 : servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne. Servitude de dégagement.